



JUNIUS BRUTUS STEARNS/GIFT OF EDGAR WILLIAM AND BERNICE CHRYSLER GARBISCH

La Constitution des États-Unis est-elle fondée sur la Bible ?

La réponse se trouve dans l'histoire de sa rédaction et de sa raison d'être.

- Joel Hilliker et Andrew Miiller
- [22/07/2026](#)

Les États-Unis sont l'une des plus jeunes grandes nations du monde, mais ils possèdent la plus ancienne constitution nationale écrite en vigueur de manière ininterrompue au monde. Rédigé en 1787, ce document a perduré alors que des dizaines d'autres nations ont adopté de nouvelles constitutions, même si elles ont tenté d'en reproduire les principes et le succès. Depuis lors, la France a adopté environ 15 constitutions, la Thaïlande plus de 20, le Venezuela environ 26, et la République dominicaine au moins 32.

Qu'est-ce qui explique la remarquable longévité de la Constitution des États-Unis ? Comment a-t-elle contribué à jeter les bases de la nation la plus puissante, la plus prospère et la plus libre de l'histoire moderne ?

PT_FR

Le rédacteur en chef de *la Trompette* Gerald Flurry a abordé ce sujet dans son émission *La Clef de David* intitulée « La Bible et la Constitution ». « Beaucoup de gens aujourd'hui détestent la Constitution, et pourtant c'est l'un des documents les plus nobles jamais vus sur cette Terre », a-t-il déclaré, « [...] car elle a été établie selon de nombreux principes de la loi de Dieu. » Ses auteurs « étaient fermement ancrés dans la loi divine, et bien sûr, cela a certainement imprégné une grande partie de la Constitution. C'est pourquoi ce document est bien plus important que la plupart des documents fondateurs d'autres nations » (16 mars 2018).

Ces déclarations reflètent une vérité essentielle, mais négligée, que beaucoup remettraient en question ou rejetteraient. Le texte de la Constitution, qui ne compte qu'environ 4 500 mots, ne contient aucune citation biblique directe et ne fait aucune référence explicite à des versets de la Bible. Elle n'instaure ni Église nationale ni théocratie. Dieu n'est mentionné qu'une seule fois : « l'année de notre Seigneur mille sept cent quatre-vingt-sept ».

Alors, en quoi la Constitution est-elle fondée sur la Bible ? Ou l'est-elle ?

Nouvel Israël

Commençons par le commencement. Les Pères fondateurs de l'Amérique ont rédigé la Constitution des États-Unis, mais le *fondement spirituel et intellectuel* de la nation a été posé par leurs arrière-arrière-grands-pères. Pourquoi ces premiers colons

ont-ils quitté la Grande-Bretagne et d'autres régions d'Europe ? Pourquoi tout risquer et faire traverser à leurs familles des océans balayés par les tempêtes pour gagner une terre étrangère qui promettait des épreuves et menaçait de famine et de mort ?

Pour la liberté. Non pas la « liberté » de l'autosatisfaction, ni même celle de l'opportunité économique, mais la liberté la plus importante de toutes : la liberté de l'esprit. La liberté de penser, de croire et de pratiquer sa religion. La liberté de se libérer d'une société qu'ils considéraient comme pécheresse ; la liberté de ne plus subir de persécutions religieuses. La liberté de suivre leurs convictions religieuses justifiait les risques.

D'où viennent ces convictions religieuses ? La Sainte Bible. Johannes Gutenberg avait inventé la presse typographique en 1450. Christophe Colomb avait atteint les Amériques en 1492. Et la première traduction anglaise de la Bible dans son intégralité, imprimée et disponible en masse, était parue en 1535. La Bible King James a été achevée en 1611.

Au début du 17^e siècle, les Anglais pouvaient lire les Écritures par eux-mêmes. Beaucoup ont été si émus, si convaincus et si inspirés par la Bible qu'ils ont abandonné maisons, terres, familles et tout le reste pour quitter l'Ancien Monde pour le Nouveau. En fait, beaucoup ont pris ce risque parce qu'ils cherchaient l'occasion d'établir une société selon les principes bibliques.

Comme l'écrit William J. Bennett dans *Our Sacred Honor (Notre honneur sacré)*, « Ce qui distinguait ce pays de tous les autres, c'était la croyance répandue que Dieu avait joué un rôle direct et actif dans la fondation d'un peuple. À l'instar de l'ancienne Jérusalem, la « Nouvelle Jérusalem » américaine devait devenir la terre promise de Dieu pour les opprimés — un exemple pour toute l'humanité.

Cette identification à l'ancien Israël a contribué à façonner le caractère américain dès le départ. Les pèlerins, les puritains et les autres premiers colons considéraient en fait leur voyage comme un exode moderne.

Ils ne savaient peut-être pas qu'ils étaient eux-mêmes, en fait, des descendants de l'ancien Israël (demandez notre livre gratuit *Les Anglo-Saxons selon la prophétie*, par Herbert W. Armstrong, pour en avoir la preuve), mais les générations fondatrices des États-Unis ont assurément comparé les États-Unis à un « nouvel Israël ». Ils se considéraient comme un peuple de l'alliance quittant un monde oppressif et entrant dans une nouvelle terre promise sous la providence de Dieu. C'est pourquoi ils ont donné à une kyrielle de villes, de villages, de montagnes, de rivières et d'autres lieux des noms bibliques de l'Israël ancien : Bethléem, Béthel, Canaan, Éden, Goshen, Hébron, Jéricho, Jérusalem, Mamré, Moriah, Pisga, Rehoboth, Salem, Sharon, Shilo, Sion et bien d'autres encore. Ces noms exprimaient une profonde conviction : les États-Unis était une terre placée sous la protection spéciale de Dieu, et son peuple était l'héritier des promesses et des principes de la Bible.

Plus d'un siècle après le débarquement du Mayflower à Plymouth Rock en 1620, cette influence hébraïque demeurait forte. Samuel Langdon, qui obtint son diplôme de Harvard en même temps que Samuel Adams et qui devint plus tard le 11^e président de l'université, souhaitait faire de l'hébreu, alors presque éteint, une langue officielle aux États-Unis.

Comme les premiers gouverneurs coloniaux avant lui, Langdon a orienté le peuple vers la loi de Dieu pour ancrer et guider la nouvelle nation. Dans son célèbre sermon électoral de 1788 intitulé « La République des Israélites : un exemple pour les États américains », il a déclaré : « Le gouvernement juif [...] était une république parfaite. Examinons donc la constitution et les lois [des Israélites]. Ils disposaient à la fois d'un établissement civil et militaire sous direction divine, et d'un ensemble complet de lois judiciaires rédigées et remises par Moïse au nom de Dieu. [...] Au lieu des 12 tribus d'Israël, nous pouvons substituer les 13 États de l'Union américaine [...]. »

Langdon et de nombreux autres dirigeants de l'époque des Pères fondateurs considéraient l'ancienne république israélite sous Moïse comme le modèle idéal pour les États-Unis. Ce cadre biblique — qui met l'accent sur l'État de droit, la gouvernance morale et la responsabilité devant Dieu — a profondément façonné la culture dans laquelle la Constitution américaine a été rédigée.

Une alliance écrite

La tendance des premiers Américains à s'identifier aux enfants d'Israël est essentielle pour comprendre la genèse de la Constitution des États-Unis. La Grande-Bretagne ne disposait d'aucun document constitutionnel écrit. Son système de gouvernement avait évolué au fil des siècles par le biais de la common law, de chartes, de lois et de précédents. En revanche, les colons américains, imprégnés de la pensée biblique, cherchèrent délibérément à codifier l'ordre politique dans *des pactes écrits*.

Cette pratique reflétait la propre alliance de Dieu avec l'ancien Israël.

« Vous avez vu ce que j'ai fait à l'Égypte, et comment je vous ai portés sur des ailes d'aigle et amenés vers moi », a déclaré Dieu aux Israélites en les délivrant d'Égypte. « Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples, car toute la terre est à moi ; vous serez pour moi un royaume de sacrificateurs et une nation sainte. » Les anciens d'Israël répondirent : « Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit » (Exode 19 : 4-8).

Moïse consigna ensuite soigneusement par écrit l'intégralité des termes de l'alliance. Cet acte d'inscription fut crucial : ce qui avait été dit devint un document écrit, public et fixe, liant à la fois Dieu et le peuple.

Cela a établi un principe fondamental : les communautés humaines légitimes se forment par le consentement volontaire à des

conditions convenues et codifiées, plutôt que par la soumission à la volonté arbitraire d'un tyran. Dieu avait plus de pouvoir que n'importe quel tyran, et Il dirigeait directement et activement la nation avec une autorité incontestable, mais Il a établi Sa relation avec les Israélites sous la forme d'une alliance. Il s'agissait d'une évolution très inhabituelle, voire révolutionnaire, dans l'ancien Israël par rapport aux nations environnantes.

Lors de la fondation des États-Unis, les pèlerins prirent ce modèle biblique au sérieux. Lorsque le Mayflower arriva à Cape Cod en 1620, ses passagers signèrent le Mayflower Compact « en présence de Dieu », acceptant solennellement de former un « corps politique civil » et de promulguer des « lois justes et égales » pour le bien général de la colonie. Il s'agissait de l'une des premières conventions écrites des États-Unis, directement inspirée du modèle biblique établi au Sinaï.

Bien entendu, le Mayflower Compact, d'une page, n'était pas une constitution complète, mais il a établi un précédent puissant.

Ce pacte a directement inspiré les Ordres fondamentaux du Connecticut. Rédigé à l'instigation du prédicateur puritain Thomas Hooker, ce document est largement considéré comme la première constitution écrite du monde occidental à créer un gouvernement indépendant. Il a uni les villes frontalières de Windsor, Hartford et Wethersfield en un Commonwealth autonome le 14 janvier 1639. Ce document historique est la raison pour laquelle le Connecticut est officiellement surnommé « l'État de la Constitution ».

Bien qu'il ne contienne aucune citation biblique directe avec chapitre et verset, le document des Ordres fondamentaux fait appel à plusieurs reprises à « la Parole de Dieu » et à « la règle de la Parole de Dieu » comme norme ultime pour la justice et la gouvernance, reflétant la profonde conviction que l'autorité civile légitime doit reposer sur la loi divine. (À ce jour, les constitutions des 50 États américains comportent toutes au moins une référence à Dieu.)

Aujourd'hui, environ 97 pour cent des nations du monde disposent d'une constitution écrite. On peut donc facilement supposer qu'il s'agit tout simplement de la manière normale dont les gouvernements fonctionnent. Mais la majorité de ces documents sont des tentatives relativement récentes d'imiter le succès de la Constitution des États-Unis. Étonnamment, même les personnes qui bénéficient directement des principes de cette Constitution et de celles qui lui ressemblent ne réalisent pas que ses principes d'État de droit et d'autorité légitime, issus du libre consentement du peuple, trouvent leur origine dans la Sainte Bible.

L'État de droit

Les constitutions écrites sont d'une valeur inestimable pour établir l'État de droit. Elles fixent des limites au pouvoir du gouvernement, définissent les droits des citoyens et établissent des normes au regard desquelles les dirigeants peuvent être tenus pour responsables.

La Bible illustre puissamment ce principe. Les lois que Dieu a consignées dans les Écritures sont destinées à régir tous les membres de la nation, du roi au juge en passant par le citoyen et l'immigrant. Le roi devait rédiger une copie personnelle de la loi, la lire quotidiennement et y obéir fidèlement (Deutéronome 17 : 18-19). Dieu Lui-même est le Législateur, et c'est Lui qui décide des lois auxquelles Son peuple doit être soumis, et non les caprices d'un quelconque dirigeant humain.

Dieu Lui-même est soumis à Sa propre loi ! Jésus-Christ a vécu dans la chair en y obéissant parfaitement, sans jamais enfreindre le moindre point (Hébreux 4 : 15). Dieu est si attaché à l'État de droit qu'Il a soumis Son Fils sans péché à la crucifixion pour payer la peine que nous encourons pour l'avoir transgressé (Romains 6 : 23). Plutôt que de transiger le moins avec Sa loi, Dieu a payé ce prix élevé afin de pouvoir accorder le pardon aux pécheurs repentants. En vérité, Il est l'Auteur suprême de l'État de droit.

Les premiers colons américains ont unifié cette conception biblique et leur pensée politique. Paul Johnson a exprimé cette vérité dans « No Law Without Order, No Freedom Without Law (Aucune loi sans ordre, Aucune liberté sans loi) » (*Sunday Telegraph*, 26 décembre 1999). « L'État de droit, distinct de la domination d'une personne, d'une classe ou d'un peuple, et par opposition à la domination par la force, est un concept abstrait et sophistiqué », a-t-il écrit. « [L]'essence de l'État de droit est son impersonnalité, son omnipotence et son ubiquité. C'est la même loi pour tous, partout — les rois, les empereurs, les grands sacrificateurs, l'État lui-même y sont soumis. Si des exceptions sont faites, l'État de droit commence à s'effondrer. »

Cette conviction biblique selon laquelle la loi doit être suprême et impartiale (et écrite) est devenue une pierre angulaire de la Constitution des États-Unis. James Madison, le père de la Constitution, a exprimé cette idée dans le *Federalist* n°. 51 : « Mais qu'est-ce que le gouvernement lui-même, sinon la plus grande de toutes les réflexions sur la nature humaine ? [...] En concevant un gouvernement qui doit être administré par des hommes sur des hommes, la grande difficulté réside en ceci : il faut d'abord permettre au gouvernement de contrôler les gouvernés ; et ensuite l'obliger à se contrôler lui-même. »

En étudiant l'histoire de l'ancien Israël, de la Grèce, de Rome et d'autres civilisations, les Pères fondateurs ont réalisé que ces sociétés avaient fini par s'effondrer en partie parce qu'elles n'avaient pas réussi à maîtriser la nature humaine et à préserver l'État de droit par opposition à la domination par la force. Ils ont donc cherché à élaborer un système qui, tout en étant suffisamment puissant pour protéger et réglementer le peuple, répartisse le pouvoir entre des branches, en équilibrant les centres de pouvoir pour qu'ils se contrôlent mutuellement et pour empêcher tout dirigeant ou toute branche d'abuser de son pouvoir. Ils ont énuméré les pouvoirs de chaque composante du gouvernement et ont précisé que tous les pouvoirs non explicitement mentionnés appartenaient aux États et aux collectivités locales, ou au peuple lui-même. Et ils cherchaient à préserver les droits donnés par Dieu aux individus et à leur accorder une certaine autonomie en leur donnant le pouvoir d'élire des représentants au sein du gouvernement.

Cette vision réaliste de la nature humaine — tirée directement de l'enseignement biblique sur la nature pécheresse de l'homme — est devenue l'une des raisons les plus importantes de la remarquable pérennité de la Constitution.

Pourtant, le système de freins et de contrepoids des Pères fondateurs s'inspire plus directement des structures de gouvernement de la République romaine que de celles de l'ancien Israël. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous voyons aujourd'hui les freins et contrepoids établis par les fondateurs être contournés. Aucun système d'équilibre des pouvoirs, aussi astucieusement conçu soit-il, ne peut durer longtemps face à un peuple qui rejette les normes bibliques de maîtrise de soi et de vertu.

Justice égale

L'un des enseignements les plus révolutionnaires de la Bible est la justice égale. Dans un monde dominé par des rois, des pharaons et de rigides systèmes de classes, où les dirigeants décidaient souvent de la loi selon leur propre volonté, le Dieu d'Israël a déclaré que tous les êtres humains sont créés à Son image et à Sa ressemblance (Genèse 1 : 26-27) : « tous les hommes sont créés égaux ».

Parce que chaque personne porte l'image de Dieu, aucun individu — quels que soient sa richesse, son statut ou son appartenance ethnique — n'a une valeur intrinsèque supérieure à celle d'un autre. De ce principe fondamental découlent des injonctions répétées en faveur d'une justice impartiale : une seule loi pour l'indigène et l'étranger (Lévitique 24 : 22 ; Nombres 15 : 15-16), aucun « égard à la personne » dans le jugement (Deutéronome 16 : 19), un traitement égal pour les riches et les pauvres (Exode 30 : 12-15).

Ces lois bibliques ont profondément influencé le développement du droit et de la pensée politique anglo-américains. Le philosophe anglais John Locke a écrit qu'il devrait y avoir « une seule règle pour le riche et le pauvre, pour le favori à la cour et le paysan à la charrue ». Ces principes ont également contribué à façonner les idéaux adoptés par les fondateurs des États-Unis lorsqu'ils ont établi une nation fondée sur le principe de l'égalité de tous devant la loi. Le politologue Donald S. Lutz a constaté, dans une étude marquante, que Locke était la quatrième source la plus citée parmi les Pères fondateurs des États-Unis, derrière la Bible, le baron de Montesquieu et William Blackstone.

La Déclaration d'indépendance déclare que tous les hommes sont dotés de droits spécifiques et inaliénables, non pas par le gouvernement, mais *par leur Créateur*. Cette vérité profonde a permis aux États-Unis d'abolir finalement l'institution de l'esclavage.

Bien que la Constitution américaine ait initialement laissé la question de l'esclavage en grande partie à la discrétion de chaque État, le président Abraham Lincoln — faisant écho à Proverbes 25 : 11 — a décrit la Déclaration comme « une pomme d'or » sur des « ciselures d'argent ». Il croyait que la Constitution avait été conçue pour protéger la vérité centrale de la Déclaration concernant l'égalité humaine. Lincoln a utilisé le processus d'amendement constitutionnel établi par les fondateurs pour garantir qu'il y ait « la même loi ... pour l'étranger comme pour l'indigène ».

Cette vision fut concrétisée par les 13e et 14e amendements. Le 13e amendement, ratifié en décembre 1865, a aboli définitivement l'esclavage et la servitude involontaire dans l'ensemble des États-Unis. Le 14e amendement, ratifié en 1868, a fait progresser le principe d'égalité en déclarant citoyennes toutes les personnes nées ou naturalisées aux États-Unis et en garantissant qu'aucun État ne pouvait « priver quiconque de la vie, de la liberté ou de la propriété, sans une procédure légale régulière ; ni refuser à quiconque relevant de sa juridiction l'égle protection des lois ». Ces deux amendements ont ancré plus profondément l'idéal biblique de justice impartiale dans le cadre constitutionnel des États-Unis.

Le président Lincoln a souligné le rôle indispensable de la Bible pour guider la nation. En 1864, lorsqu'un groupe d'Afro-Américains lui offrit une Bible, il répondit : « En ce qui concerne ce grand Livre, je n'ai qu'à dire que c'est le plus beau cadeau que Dieu ait fait à l'homme. Tout le bien que le Sauveur a donné au monde a été communiqué par ce Livre. Sans lui, nous ne pourrions pas distinguer le bien du mal. »

Libre entreprise

La Bible pose également des bases solides pour la libre entreprise et la liberté économique, des principes fondamentaux qui ont contribué à alimenter la prospérité inégalée des États-Unis. Le huitième commandement (« Tu ne déroberas point », Exode 20 : 15) et le dixième (« Tu ne convoiteras point », verset 17) affirment clairement les droits de propriété. Ces commandements n'auraient aucun sens si l'on ne partait pas du principe que les gens peuvent posséder des biens.

Les fondateurs des États-Unis se sont inspirés de cet héritage biblique et ont explicitement rejeté le socialisme et tous les systèmes qui portent atteinte aux droits de propriété. Dans *A Defense of the Constitutions of Government of the United States of America*, John Adams a écrit : « Au moment où la société admet l'idée que la propriété n'est pas aussi sacrée que les lois de Dieu, et qu'il n'existe pas de force de loi et de justice publique pour la protéger, l'anarchie et la tyrannie s'installent. Si « Tu ne convoiteras point » et « Tu ne déroberas point » n'étaient pas des commandements du ciel, il faudrait en faire des préceptes inviolables dans toute société avant qu'elle ne puisse être civilisée ou rendue libre.

Cette vision biblique de la propriété et de la liberté économique a été puissamment renforcée par le philosophe moral écossais Adam Smith. Son ouvrage phare de 1776, *La richesse des nations*, est arrivé aux États-Unis quelques mois seulement après la Déclaration d'indépendance et a été largement lu par la génération fondatrice.

Smith soutenait que, lorsque les individus sont libres de poursuivre leurs propres intérêts dans un cadre de justice et de gouvernement limité, une « main invisible » oriente les ressources au profit de la société dans son ensemble. Il s'opposait fermement au mercantilisme, aux monopoles et à l'ingérence excessive de l'État, un point de vue qui s'aligne étroitement sur l'accent mis par la Bible sur les transactions honnêtes, les échanges volontaires et l'intendance personnelle.

Thomas Jefferson qualifiait *La richesse des nations* — *The Wealth of Nations* de « meilleur livre existant » sur l'économie politique. Alexander Hamilton s'est profondément inspiré des idées de Smith pour façonner les débuts de la politique économique américaine.

La Constitution reflétait cette compréhension de manière puissante. Le cinquième amendement déclare : « Nul ne peut être [...] privé de la vie, de la liberté ou de la propriété, sans une procédure légale régulière ; la propriété privée ne peut être confisquée pour l'utilité publique sans juste indemnité. » Cette clause imposait des limites strictes au pouvoir du gouvernement de saisir ou de redistribuer les richesses. La clause relative aux contrats (article I, section 10) protégeait en outre le droit de conclure et de faire respecter des accords privés. La clause de commerce a créé un vaste marché national exempt de droits de douane et de barrières étatiques. Ces dispositions rejetaient le modèle européen de favoritisme étatique, établissant en revanche un ordre constitutionnel protégeant la propriété privée, les contrats honnêtes et le commerce volontaire.

Liberté religieuse

Le droit de pratiquer librement sa religion est largement considéré comme la « première liberté » des États-Unis. C'est le tout premier droit garanti par le premier amendement de la Constitution des États-Unis. Pourtant, bien que l'on pense généralement que ce principe est purement le fruit du sécularisme des Lumières, ses racines les plus profondes sont en réalité bibliques.

Dans l'Ancien Testament, Dieu a conclu une alliance de mariage avec Israël (Ésaïe 54 : 5 ; Jérémie 2 : 2 ; 3 : 1-20 ; 31 : 31-32). Cela fit d'Israël plus qu'une nation : cela fit d'Israël l'Église de Dieu. En fait, la première mention chronologique d'une « Église » dans la Bible se trouve dans Actes 7 : 38, qui fait référence à « l'assemblée au désert » au Sinaï.

Pourtant, les Israélites ont été infidèles à leurs vœux de mariage, et Dieu leur a délivré une lettre de divorce (Jérémie 3 : 8). Pourtant, les prophètes ont annoncé que Dieu n'abandonnerait pas son peuple pour toujours. Un jour, Il renouvellera la relation et établira une nouvelle alliance (Jérémie 3 : 14-18 ; 31 : 31-34 ; Osée 2 : 14-23).

Jésus-Christ est venu proclamer cette Nouvelle Alliance. Cependant, contrairement à ce qu'enseigne une grande partie du christianisme dominant, la Nouvelle Alliance n'entrera pleinement en vigueur qu'au moment de la cérémonie de mariage entre le Christ et Son Église (Apocalypse 19 : 6-9). Cette vérité profonde signifie que, certes, Dieu ne guide pas activement l'Israël moderne de la même manière qu'Il a guidé l'ancien Israël. Les États-Unis sont une nation, mais pas une église.

La distinction entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique est clairement établie dans le Nouveau Testament. Jésus déclara : « Nul ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire [...] » (Jean 6 : 44). La vraie foi est une réponse personnelle et volontaire à l'appel de Dieu. L'apôtre Pierre a renforcé cette idée en déclarant : « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé [...] » (Actes 2 : 38). Un nourrisson ne peut pas choisir consciemment de suivre le Christ. L'entrée dans l'Église du Nouveau Testament exige une repentance volontaire comme condition préalable au baptême du croyant.

Cette conception a conduit les premiers baptistes à insister sur le fait que le gouvernement civil devait faire respecter la justice et l'État de droit, mais ne devait jamais contraindre la conscience humaine. Le pionnier baptiste John Smyth (1570-1612) écrivit, au cours de la dernière année de sa vie : « Le magistrat n'est pas, en vertu de sa fonction, chargé de s'immiscer dans la religion ou dans les questions de conscience, de forcer ou de contraindre les hommes à telle ou telle forme de religion ou de doctrine ; mais de laisser la religion chrétienne libre, à la conscience de chaque homme [...] car le Christ seul est le Roi et le Législateur de l'Église et de la conscience. »

La Constitution laissait la religion aux individus, là où elle doit être. Elle empêchait le gouvernement de restreindre le libre exercice des différentes confessions chrétiennes de la nation. Son premier amendement stipule : « Le Congrès ne fera aucune loi concernant l'établissement d'une religion ou interdisant son libre exercice » — et ils ne pensaient pas à l'islam, au bouddhisme, au sikhisme ou à d'autres religions. Le texte proposé par George Mason pour l'amendement montre un peu mieux d'où ils venaient : « Tous les hommes ont un droit égal, naturel et inaliénable au libre exercice de la religion, selon les impératifs de la conscience ; et aucune secte ou société chrétienne particulière ne doit être favorisée ou établie par la loi de préférence à d'autres. »

C'était une nation chrétienne. Pas comme le Saint Empire romain était un empire chrétien qui obligeait tout le monde à être chrétien catholique sous peine de mort. Pas même de la manière dont l'Église anglicane était l'Église officielle d'Angleterre. Mais dans le sens où les Américains et leurs dirigeants étaient fortement influencés par la pratique libre de ce qu'ils croyaient au sujet du christianisme, qui était, dans l'écrasante majorité des cas, *un christianisme non catholique*.

De nombreux Américains de l'époque coloniale ont subi de graves persécutions, y compris l'emprisonnement et l'exil, pour avoir déclaré que le roi n'avait pas le droit d'obliger les gens à adhérer à l'Église d'État. Roger Williams (1603-1683) était un baptiste qui a fui les persécutions des puritains dans le Massachusetts. Il enseignait que le gouvernement civil devait faire respecter la deuxième table des Dix Commandements (les commandements cinq à dix, qui énumèrent les devoirs envers l'homme), mais qu'il n'avait aucune autorité sur la première table (les commandements un à quatre, qui énumèrent les devoirs

envers Dieu). En raison de ces convictions, il a fondé le Rhode Island comme refuge pour les dissidents religieux. Ce fut la première colonie d'Amérique à garantir la pleine liberté religieuse.

Parmi ceux qui ont traversé l'Atlantique à la recherche de cette liberté au milieu du 16^e siècle figurait un dirigeant de la véritable Église de Dieu, un chrétien observant le sabbat originaire de Londres : Stephen Mumford. Aucun autre endroit sur Terre n'offrait aux chrétiens comme Mumford la liberté qu'offrait le Rhode Island. En fait, c'était le seul endroit où une telle église pouvait exister.

Un siècle plus tard, ce principe a contribué à la fondation de l'Amérique. Le prédicateur et évangéliste baptiste John Leland a travaillé en étroite collaboration avec Jefferson et Madison pour garantir la liberté religieuse en Virginie. Leurs efforts ont abouti au statut de la liberté religieuse de la Virginie du 16 janvier 1786, qui est devenu le modèle de la protection de la liberté religieuse dans le premier amendement.

La Constitution ne mentionne pas Dieu, mais certains États ont voulu l'honorer dans leur constitution. En fait, *tous les États* honorent Dieu dans leurs constitutions. Et la Constitution américaine leur a délibérément laissé cette liberté. À ce jour, on compte plus de 100 références à Dieu dans les constitutions des États *des 50 États*. Non seulement « en l'année de notre Seigneur », mais des déclarations comme celle-ci : « Nous, le peuple de l'État de Californie, reconnaissants envers Dieu Tout-puissant pour notre liberté, afin d'assurer et de perpétuer ses bénédictions, établissons la présente Constitution. » Cela figure toujours dans les textes à ce jour. La Constitution des États-Unis laisse les individus, et même les États, libres de servir Dieu sans ingérence ni contrainte de la part du gouvernement fédéral.

Ce concept de liberté religieuse ne vient ni de l'islam ni du catholicisme. Il vient du fait que les Américains ont entendu et lu leur Bible et croient que Dieu accorde à chaque homme le libre choix et qu'il est injuste que d'autres hommes ou des gouvernements leur refusent ce droit. Cela permet de maintenir l'exercice de la religion libre, séparé et au-dessus du gouvernement national.

Les Pères fondateurs pratiquaient une variété de croyances religieuses à des degrés divers : ils étaient anglicans, congrégationalistes, réformés néerlandais, luthériens, presbytériens, quakers. Certains étaient déistes, mais même eux croyaient en un Dieu très semblable au Dieu chrétien. Ils se sont rendu compte qu'aucune de ces dénominations n'était manifestement Sa seule et véritable Église qui devait être établie au-dessus de toutes les autres. Et ils pouvaient voir, à la lumière de l'histoire, que mêler ne serait-ce qu'une Église chrétienne au gouvernement entraînerait la corruption des deux.

De plus, s'ils laissaient les hommes libres d'adorer Dieu — si leur culte n'était ni dicté ni limité par le gouvernement — alors le véritable culte de Dieu avait bien plus de chances de s'épanouir aux États-Unis que partout ailleurs dans le monde. Et c'est exactement ce qui se passa : dans ce pays, Dieu *put* établir Sa véritable Église, depuis ses premiers colons jusqu'à aujourd'hui. (Pour découvrir cette histoire inspirante, demandez votre exemplaire gratuit de *La vraie histoire de la véritable Église de Dieu*, par Gerald Flurry.)

Caractère vertueux

La Constitution est une tentative pratique de mettre en œuvre les principes bibliques fondamentaux dans le gouvernement des États-Unis. La souveraineté populaire, les droits individuels, le gouvernement limité, la séparation des pouvoirs, les freins et contrepoids, le républicanisme, le fédéralisme : tels sont les sept principes de la Constitution, et ils reposent sur la compréhension qu'avaient les Pères fondateurs des « lois de la nature et du Dieu de la nature ».

George Washington reconnaissait que la Constitution n'était pas parfaite, mais il écrivait qu'elle était « la meilleure qu'il soit possible d'obtenir à cette époque » et qu'elle « se rapproche davantage de la perfection que tout gouvernement institué jusqu'à présent parmi les hommes ». Cette forme de gouvernement, ainsi que l'obéissance du peuple à celle-ci et à la Bible, ont façonné la nation et lui ont permis de recevoir des bénédictions sans précédent de la part de Dieu : la plus grande combinaison de richesse, de puissance et de liberté de l'histoire de l'humanité.

Les fondateurs des États-Unis ont établi un gouvernement limité pour protéger le peuple des maux de la raison humaine exerçant un pouvoir massif. Ils voulaient contrôler les tyrans, les juges injustes et les autres dirigeants corrompus, partiaux et malavisés.

Ils savaient cependant que cela créerait une énorme liberté pour le peuple. C'est la raison pour laquelle les fondateurs, les uns après les autres, ont insisté sur le fait qu'il était essentiel pour l'individu *de se gouverner lui-même* et de rendre des comptes à Dieu. L'individu devait obéir volontairement aux lois de la Bible.

Avant la Convention constitutionnelle, Benjamin Franklin écrivait à des amis : « Seul un peuple vertueux est capable de liberté. Plus les nations sont corrompues et vicieuses, plus elles ont besoin de maîtres ». Après la convention, une femme lui aurait demandé quel type de gouvernement avait été créé. Sa réponse : « Une république, madame, si vous pouvez la conserver. » Dans son premier discours inaugural, George Washington a prononcé cette phrase célèbre : « Les fondements de notre politique nationale seront posés sur les principes purs et immuables de la moralité privée. » Dans son discours d'adieu, il a déclaré : « De toutes les dispositions et habitudes qui conduisent à la prospérité politique, la religion et la moralité sont des soutiens indispensables. » John Adams était tout aussi direct : « Seules la religion et la morale peuvent établir les principes sur lesquels la liberté peut s'appuyer en toute sécurité. »

Pourquoi la Constitution a-t-elle été rédigée uniquement pour un peuple moral et religieux ? Alexis de Tocqueville a répondu à

cette question avec force dans son classique *De la démocratie en Amérique*. Après avoir parcouru les États-Unis au début des années 1830, l'observateur français conclut que la religion et la morale étaient essentielles à la survie de la république. La Constitution accordait aux Américains la liberté de faire ce qu'ils voulaient, mais seules la foi biblique et les convictions morales les empêchaient de faire ce qui était immoral ou injuste. Sans les contraintes d'une loi spirituelle supérieure, la liberté se transforme rapidement en licence et en anarchie, ce qui détruit la véritable liberté.

Les fondateurs ont compris ce danger. Ils ont remis l'accent sur la religion et la moralité, car ils savaient qu'aucun système d'équilibre des pouvoirs ne pourrait survivre face à un peuple qui rejetterait la maîtrise de soi et la vertu.

Les États-Unis d'aujourd'hui sont la preuve que leurs craintes étaient justifiées. La moralité privée s'est effondrée. Le public choisit des dirigeants corrompus. Le gouvernement fait exactement ce que les fondateurs ont essayé d'empêcher : il s'agrandit, absorbe de plus en plus de nos ressources nationales, gagne en pouvoir et ronge les libertés individuelles. Dans 1 Samuel 8, le prophète Samuel met spécifiquement en garde contre cette dangereuse tendance au sein d'un gouvernement dirigé par des humains. Les fondateurs étaient assurément conscients de cet avertissement et ont tenté de l'éviter. Mais comme nous avons abandonné la Constitution, cela se produit malgré tout.

Le regretté Herbert W. Armstrong a écrit dans *Le mystère des siècles* qu'« il existait une qualité extrêmement importante que même les pouvoirs créateurs de Dieu ne pouvaient pas créer instantanément par décret : le même caractère parfait, saint et juste inhérent à la fois à Dieu et à la Parole ! » En effet, ce « caractère saint et juste » est la capacité d'une telle entité distincte à discerner la voie vraie et juste de la fausse, à se soumettre volontairement, pleinement et de manière inconditionnelle à Dieu et à Sa voie parfaite — à céder pour être *conquis* par Dieu — à prendre la résolution, même face à la tentation ou aux désirs charnels, de *vivre* et de *faire* ce qui est juste. »

Dieu a influencé les fondateurs des États-Unis pour nous donner une nation tout à fait unique et précieuse. C'est une nation fortement influencée par Sa loi divine, une nation dans laquelle nous avons la liberté de « nous soumettre volontairement, pleinement et de manière inconditionnelle à Dieu et à Sa voie parfaite ». Le choix appartient à chacun d'entre nous. Si nous choisissons de rejeter Dieu et Sa loi, le sort des États-Unis sera le même que celui de l'ancien Israël : être assiégé, envahi et asservi (Lévitique 26 ; Deutéronome 28).

La tendance actuelle des États-Unis à l'anarchie confirme une leçon amère qui a été prouvée à maintes reprises tout au long de l'histoire de l'humanité : une nation ne peut prospérer qu'en respectant et en obéissant à la loi de Dieu !

Les Américains devraient remercier Dieu pour leurs bénédictions et attendre avec impatience le jour où le soleil ne se couchera pas sur eux — comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui — mais se lèvera sur un nouveau jour. En ce jour-là, Dieu étendra ces bénédictions, et bien plus encore, au-delà des frontières des États-Unis et bien au-delà ; et toutes les nations, tous les peuples vivront sous un gouvernement parfait, conçu et établi par Dieu Lui-même.